



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2026-49

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DE PRESTATION PREVENTION DE CHUTES ET GYM DOUCE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.8 du 20 mai 2026 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir un prestataire pour assurer une prestation d'activités à destination
des personnes âgées autonomes,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec ADAPA'S une convention de prestation pour 3 séances de gym douce et 3 séances de
prévention des chutes dans chacune au sein de la résidence La Calamine, entre le 1^{er} septembre et le 31
décembre 2026, au tarif de 50 € la séance.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **22 SEP. 2026**

La Vice-Présidente du CCAS

Sandrine DESROCHES-AFCHAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2026-49 ADAPAS CONVENTION PRESTATIONS LA CALAMINE

Date de transmission de l'acte : 22/09/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/09/2026

Numéro de l'acte : 26_01167 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260922-26_01167-CC

Date de décision : 22/09/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.3. Autres